

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023**RUBRIQUE 01: Identification de la substance/de la préparation et de la société l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:**
B11 AQUA CLOU Teinte pour bois
- **Code du produit:**
70265001
- **UFI:**
inutile
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Teinture
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Alfred Clouth
Lackfabrik GmbH & Co. KG
Otto-Scheugenpflug-Straße 2
63073 Offenbach/Main
Allemagne
Tel.: +49 69 - 89 00 7 - 0 / Fax : +49 69 - 89 00 7 - 140
E-Mail: info@clou.de / www.clou.de
- **Distribution:**
Puag AG
Oberebenestrasse 51
CH-5620 Bremgarten 2
Tel: +41 56 648 88 00
Fax: +41 56 648 88 60
info@puag.ch / www.puag.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
8030 Zürich
Téléphone: 145 (uniquement en Suisse)

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Néant
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- **Pictogrammes de danger**
Néant
- **Mention d'avertissement**
Néant
- **Mentions de danger**
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

 Révision : 12.05.2023
 Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 1)

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:**
sans objet
- **vPvB:**
sans objet
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des ingrédients n'est inclus.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

No CAS		%
111-76-2	2-butoxyéthanol Numéro CE: 203-905-0 N° d'enregistrement : 02-2119764899-11  Acute Tox. 3 - H311;  Acute Tox. 4 - H302, Acute Tox. 4 - H332, Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319 Oral: ETA = 1200 mg/kg	< 3,0
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Numéro CE: 220-120-9 N° d'enregistrement : 05-2114263215-55  Eye Dam. 1 - H318;  Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1 - H317;  Aquatic Acute 1 - H400, Aquatic Chronic 2 - H411; Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05 %	< 0,05

- **SVHC**
Ce produit ne contient pas de substances classées SVHC dans une concentration > 0,1 %.
- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 04: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec la peau:**
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 2)

- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **Après ingestion:**
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
 - **Indications destinées au médecin:**
Traiter d'après les symptômes.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Produit non inflammable
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Observer les mesures de sécurité (cf. points 7 et 8).
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Éventuellement alerter le voisinage.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Conserver hors de la portée des enfants.
Ne pas respirer la vapeur.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
La réglementation officielle sur le stockage des peintures et produits chimiques doit être respectée.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:**
12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pour plus d'information, se référer à la fiche technique.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

111-76-2 2-butoxyéthanol

MAK (CH)

Valeur momentanée	98	mg/m3
	20	ppm
Valeur à long terme	49	mg/m3
	10	ppm

VLEP (F)

Valeur momentanée	246	mg/m3
	50	ppm
Valeur à long terme	49	mg/m3
	10	ppm

Risque de pénétration percutanée

TWA (I)

Valeur à long terme	20	ppm
A3		

VL (I)

Valeur momentanée	246	mg/m3
	50	ppm
Valeur à long terme	98	mg/m3
	20	ppm

Cute

- **DNEL**

111-76-2 2-butoxyéthanol

inhaler, DNEL/DMEL: 59 mg/m3 (Consommateur, Valeur à long terme)
inhaler, DNEL/DMEL: 246 mg/m3 (Travailleur, Valeur à long terme)
inhaler, DNEL/DMEL: 147 mg/m3 (Consommateur, Valeur à court terme)
inhaler, DNEL/DMEL: 246 mg/m3 (Travailleur, Valeur à court terme)
dermique, DNEL/DMEL: 75 mg/kg (Consommateur, Valeur à long terme)
dermique, DNEL/DMEL: 125 mg/kg (Travailleur, Valeur à long terme)
dermique, DNEL/DMEL: 89 mg/kg (Consommateur, Valeur à court terme)
dermique, DNEL/DMEL: 89 mg/kg (Travailleur, Valeur à court terme)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 4)

Oral, DNEL/DMEL: 6,4 mg/kg (Consommateur, Valeur à long terme)
Oral, DNEL/DMEL: 26,7 mg/kg (Consommateur, Valeur à court terme)

- 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**
 inhaler, DNEL/DMEL: 1,2 mg/m3 (Consommateur, Valeur à long terme)
 inhaler, DNEL/DMEL: 6,81 mg/m3 (Travailleur, Valeur à long terme)
 dermique, DNEL/DMEL: 0,345 mg/kg (Consommateur, Valeur à long terme)
 dermique, DNEL/DMEL: 0,966 mg/kg (Travailleur, Valeur à long terme)

- **PNEC**

111-76-2 2-butoxyéthanol
 PNEC: 8,8 mg/l (eau douce)
 PNEC: 0,88 mg/l (l'eau de mer)
 PNEC: 26,4 mg/l (libération sporadique)
 PNEC: 463 mg/l (station d'épuration)
 PNEC: 34,6 mg/kg (Sédiment d'eau douce)
 PNEC: 3,46 mg/kg (sédiment (eau de mer)
 PNEC: 2,33 mg/kg (sol)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 PNEC: 0,00403 mg/l (eau douce)
 PNEC: 0,000403 mg/l (l'eau de mer)
 PNEC: 1,03 mg/l (station d'épuration)
 PNEC: 0,000403 mg/l (libération périodique)
 PNEC: 0,0499 mg/kg (Sédiment d'eau douce)
 PNEC: 0,00499 mg/kg (sédiment (eau de mer)
 PNEC: 3 mg/kg (sol)

- **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

111-76-2 2-butoxyéthanol

BAT (CH)

150 mg/g Kreatinin
 Untersuchungsmaterial: Urin
 Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende, bei
 Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten
 Biol. Parameter: Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire:**
Lorsque la concentration de solvant atteint les limites de la VME, il faut porter un masque respiratoire homologué à cet effet filtre A1/P2.
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Gants de protection en latex / néoprène. Action de dégradation (=destruction) de G à E. Taux de perméation (=vitesse de pénétration) de E à ND (<0,9 µg/cm2/min). Indice de protection: puissance catégorie 6
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Protection des yeux/du visage**
Lunettes de protection.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 5)

- **Protection du corps:**
Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Liquide
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Changement d'état	Point de transition de phase: liquide - solide
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100,0 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Produit non inflammable
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	à 20,00 °C 9,3
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Viscosité cinématique	à 20,00 °C 10,00 s DIN 4 mm
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Masse volumique:	1,0040 g/cm3
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Test de séparation des solvants:	< 3 %
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	3,00 %
VOC (CE)	30,00 g/l
Teneur en substances solides:	9,00 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	Non applicable.
Gaz inflammables	Non applicable.
Aérosols	Non applicable.
Gaz comburants	Non applicable.
Gaz sous pression	Non applicable.
Liquides inflammables	Non applicable.
Matières solides inflammables	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 6)

Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable.
Liquides pyrophoriques	Non applicable.
Matières solides pyrophoriques	Non applicable.
Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable.
Liquides comburants	Non applicable.
Matières solides comburantes	Non applicable.
Peroxydes organiques	Non applicable.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable.
Explosibles désensibilisés	Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
En cas de stockage dans des bidons conformes à la législation en matière de transports, il n'y aura aucune incompatibilité avec les parois du bidon.
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable à température ambiante.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
néant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

 Oral, LD50: > 2000 mg/kg (rat)
 Dermique, LD50: > 2000 mg/kg (lapin)
 Inhalatoire, LC50/4h: > 20 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations ou des inflammations cutanées.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 7)

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
 - **Indications toxicologiques complémentaires:**
L'inhalation de produits solvants au-dessus du seuil VME peut provoquer des dommages pour la santé comme par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires, causer des dommages aux reins, au foie et au système nerveux central. Signes et symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant, et dans les cas exceptionnels perte de conscience. Un contact répété et prolongé peut provoquer un dessèchement et une irritation de la peau. Des jets de solvants peuvent provoquer une irritation des yeux et causer des dommages irréversibles aux yeux. Dans ces cas consulter un médecin.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE (CLP) de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
 - 111-76-2 2-butoxyéthanol**
Dermique, L(E)C50: 1474 mg/l (poisson)
Dermique, L(E)C50: 1840 mg/l (algue)
Dermique, L(E)C50: 1550 mg/l (daphnie)
Dermique, NOEC: >100 mg/l (poisson)
Dermique, NOEC: 100 mg/l (daphnie)
 - 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**
Dermique, L(E)C50: 2,18 mg/l (poisson)
Dermique, L(E)C50: 0,110 mg/l (algue)
Dermique, L(E)C50: 2,9 mg/l (daphnie)
Dermique, NOEC: 1,3 mg/l (poisson)
Dermique, NOEC: 0,084 mg/l (algue)
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:**
Non applicable.
- **vPvB:**
Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 8)

- Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Les codes-déchets indiqués selon le catalogue européen des codes-déchets le sont à titre indicatif. Une classification définitive ne peut être faite qu'en accord avec l'organisme régional de traitement des déchets et l'autorité concernée.
- **Code déchet:**
08 01 12 / déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
- **Catalogue européen des déchets**
08
DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01
déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 12
déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique
08 01 11.
- **Emballages non nettoyés:**
Les emballages sales sont à traiter selon le code-déchets n°15 01 10 du catalogue européen.
- **Recommandation:**
Traitement des déchets selon 15 01 04 (métal).
15 01 02 / plastique
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
- **Produit de nettoyage recommandé:**
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
ADR Néant
IMDG Néant
IATA Néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
ADR
Classe Néant
IMDG
Class Néant
IATA
Class Néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
ADR Néant
IMDG Néant
IATA Néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

Révision : 12.05.2023
Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 9)

- Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Non applicable.
 - **Indications complémentaires de transport:**
Mettre à l'abri du gel!

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2011/65/UE Limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Ann.II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite pour l'octroi d'une licence - article 5, § 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été faite pour ce produit. Des informations concernant l'exposition aux substances suivantes ont été intégrées au paragraphe 1 - 16:
2-butoxyéthanol
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
L'observation des conditions d'utilisation, et des mesures de diminution du risque décrites dans cette fiche de données de sécurité sont la garantie de la conformité aux scénarios d'exposition existant.

Classe de stockage:

12

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Raisons des changements

La fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement REACH de 2021.

• **Phrases importantes**

- | | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version: 1.00

 Révision : 12.05.2023
 Date d'impression : 12.05.2023

DESIGNATION : B11 AQUA CLOU Teinte pour bois

(suite de la page 10)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Service établissant la fiche technique:**

Laboratoire central - Service Fiches de Données de Sécurité
 Téléphone: +49 69 89 00 7 - 104
 E-Mail: cosima.sattler@clou.de

- **Informations:**

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité tiennent compte de l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent nullement une garantie des propriétés du produit. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales requises. Des informations supplémentaires sur le produit et son utilisation se trouvent sur l'étiquette et la fiche technique. Ou alors adresser vous à notre service technique tél +49 69 89007 - 0 L'employeur est tenu d'instruire annuellement le salarié des mesures des § 14 sur les produits dangereux. Contenu et date de cette instruction doivent être fixés par écrit, et confirmés par signature.

Respecter les mesures de sécurité du travail des points 8 et 15.

A n'utiliser que pour les indications données. Conserver hors de la portée des enfants.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**